

**Zeitschrift:** Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

**Herausgeber:** Le messager suisse de France

**Band:** 5 (1959)

**Heft:** 3

**Rubrik:** Suisses de France

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ALGER

M. Pierre Micheli, Ambassadeur de Suisse en France, et Mme Micheli, font un bref séjour en Algérie du 12 au 19 mars, en vue d'y prendre contact avec les colonies suisses.

Nous en reparlerons dans notre prochain numéro.

**L'Assemblée générale de la Société Helvétique de Bienfaisance d'Algier** aura lieu le dimanche 12 avril, à 10 h. 15, au Stand de la Bouzaréa. Les membres recevront la convocation d'usage. Que chacun réserve d'ores et déjà ce dimanche.

**Les Assemblées générales des Sections de gymnastique, de tir et de tennis de la S.H.B. d'Algier** se tiendront toutes les trois le dimanche 22 mars, au Stand également, à 10 h. 30, 11 h. 15 et 11 h. 45 respectivement. Les membres sont convoqués par leur Section.

**Formalités d'entrée au Maroc.** — Répondant à une demande de renseignements émanant du Consulat général, notre Légation au Maroc a bien voulu lui communiquer les précisions suivantes :

a) les ressortissants suisses domiciliés ou de passage en Algérie obtiennent un visa d'entrée au Maroc en adressant directement leurs demandes à la Direction générale de la Sécurité Nationale, à Rabat. Dans les cas urgents, ils peuvent le faire par télégramme. Ils voudront bien indiquer, dans chaque cas, leur état personnel complet ;

b) un permis d'escale ou une autorisation d'entrée, dont la validité est limitée à 72 heures, peuvent être obtenus dans les villes-frontières auprès de la Police spéciale ; il s'agit de la Police chargée du contrôle des étrangers.

**Formalités d'entrée en Tunisie.** — Le passeport suisse en cours de validité (sans visa) est toujours suffisant pour se rendre en Tunisie. Toutefois, pour le retour en Algérie, — cela est valable dans tous les cas —, le voyageur doit être en possession de l'autorisation d'entrée en Algérie habituelle.

## GRENOBLE

L'Association Helvétique de Grenoble a célébré son banquet annuel le 7 février au buffet de la gare.

52 Suisses et Suissesses de l'Isère, de la Savoie et du Lyonnais avaient répondu à l'appel de son Comité.

## SUISSES DE FRANCE

Après la présentation de l'omelette norvégienne flambée, grâce aux allumettes helvétiques, le Président Diéner, dans une allocution improvisée, remercia les invités d'avoir répondu à son appel. Le lieutenant Finé de la Mure honorait de sa présence cette réunion.

La nuit passa trop vite et l'entrain et la gaieté régnèrent toute la soirée.

On se quitta avec regret..., mais ce n'était qu'un au revoir, l'Assemblée générale ayant été fixée au 13 mars pour les élections.



Photo du sympathique amphithéâtre :  
M. et Mme GAFFORY

## BORDEAUX : deux succès.

Le premier se situe dans le cadre de l'activité des Jeunesses Musicales de France, qui ont mis au programme d'une de leurs tournées « LEONIDAS ou la cruauté mentale », opéra de poche de notre compatriote Pierre Wissmer. L'intérêt de cette œuvre réside dans la

légèreté de la musique, qui sait soutenir, très heureusement, tant le comique que le burlesque du livret. Le public, parmi lequel des connaisseurs ont tenu à féliciter Pierre Wissmer, a fait un chaleureux accueil à cette production dont toute l'orchestration était donnée par magnétophone, ce qui rendait la tâche des interprètes encore plus difficile.

Le second succès, qui fut un triomphe, a confirmé les grandes qualités du chef d'orchestre Alexandre Kranzhals. Il donna à deux reprises une interprétation remarquable de « La Walkyrie », de Wagner, insufflant à l'orchestre une vie de tous les instants, faisant ressortir sans cesse le point sensible, mélodique, harmonique ou scénique, très bien servi du reste par une troupe de grands chanteurs internationaux.

La vie de la colonie suisse continue avec ses réunions mensuelles d'informations du Consul général, qui cependant a cédé la place en février aux magnifiques films mis à la disposition par le Secrétariat des Suisses à l'étranger. Au début de mars, la grande question du vote des femmes suisses n'a pas fait l'objet d'un rejet massif, mais d'une forte sympathique discussion basée sur les multiples commentaires de la presse suisse et... vaudoise.

## LILLE

**Au Club suisse.** — La Choucroûte-Assemblée générale du 21 février n'a réuni qu'une trentaine de personnes. Il est vrai que plusieurs membres, redoutant peut-être les hasards d'un scrutin malicieux, n'avaient pas résisté aux sollicitations de la grippe, ou d'un déplacement indispensable... Mme Périn, ne désirant pas assumer plus longtemps les charges de la présidence, tira habilement argument du vote antiféministe du 1<sup>er</sup> février pour repousser l'hypothèse d'une « relance » de ses pouvoirs, et prononça les noms des « papables ». M. le Consul Monnet s'en saisit et, l'Assemblée ayant refusé de se prononcer à scrutin secret, investit à main levée M. André Joseph (absent), à la fois comme Président du Club et délégué à l'Assemblée qui, en mai prochain, à Royaumont, réunira les

représentants des Sociétés suisses de France. Le Club remercie M. Joseph de bien vouloir accepter cette charge.

**A l'Opéra de Lille.** — Samedi 14 et dimanche 15 mars a été donné, au Grand Théâtre de Lille, un conte lyrique : « La Forêt bleue », dont le livret est de l'écrivain genevois Jacques Chenevière. Il s'agit d'un spectacle en deux actes et quinze tableaux, inspiré des contes de Perrault. Les décors et costumes ont été dessinés par Raymond Fost qui a créé, on se le rappelle, les gracieux costumes de la dernière Fête des Vignerons de Vevey.

**« Pro Infirmis » vous propose...** de faire un geste à l'égard des infirmes suisses, que cette Association a pour but d'aider. Elle vous offre, en échange, une carte-disque 33 tours de musique suisse, et des décalcomanies pour vos œufs de Pâques.

Conditions : Carte-disque	
Jodel .....	fr. s. 3.20
Grindelwaldnerlied .....	3.20
Trois chants populaires en allemand, français, italien .....	3.50
« Luegit vo Berg und Tal » .....	3.50
« Ranz des Vaches » ..	3.50

Les trois derniers ne seront gravés que si les commandes parviennent en nombre suffisant. Ils seront éventuellement remplacés par l'un des deux premiers.

Décalcomanies pour œufs de Pâques ..... fr. s. 2.20

Pour toute commande, prière de se mettre en rapport avec Mlle Schenk, Secrétaire du Club suisse (c/o. Consulat), ou bien directement avec le Secrétariat général de « Pro Infirmis », Case postale, Zurich 32 (C.C.P VIII-23503 Zurich).

**Transferts de France en Suisse, à titre de « rapatriés », de « successions » et de « dots ».** — Toute personne de nationalité suisse (à l'exclusion des doubles nationaux), quittant la France pour s'établir définitivement en Suisse, avait, jusqu'à présent, la possibilité de transférer ses avoirs jusqu'à concurrence de fr. fr. 3.500.000. La même limite s'appliquait aux fonds provenant de

« successions » ou de « dots », transférés en faveur de personnes ayant pris domicile en Suisse.

L'Instruction N° 776, du 21 janvier 1959, de l'Office des Changes, abroge ces mesures restrictives. Désormais, les transferts opérés en faveur de « rapatriés », ou à titre de « dots » ou « successions », pourront être demandés, sans limitation de montant, par l'intermédiaire des banques agréées.

**Obtention d'actes d'état-civil suisses « polyglottes ».** — Nos compatriotes doivent, en maintes occasions, se procurer des copies d'actes d'état-civil suisses. Il n'est pas toujours possible d'obtenir directement, de l'office d'état-civil compétent, une copie en langue française de sorte que, en plus de l'extrait rédigé en allemand ou en italien, il est indispensable d'en fournir la traduction officielle en langue française, obligation entraînant des frais supplémentaires assez élevés.

Une convention internationale (du 27 septembre 1956), groupant six pays, dont la France et la Suisse, apporte une simplification dans ce domaine. L'on peut, sur demande, obtenir une copie « polyglotte » d'un acte de naissance, de mariage ou de décès, c'est-à-dire une copie dont toutes les énonciations invariables sont rédigées et imprimées en sept langues, dont l'allemand, le français et l'italien.

Ces copies polyglottes donnent lieu à la perception d'une taxe égale à la taxe d'établissement d'un acte en langue originale. Il y aura lieu de spécifier, lors de la commande à l'office d'état-civil, que le destinataire désire un extrait conforme à la Convention internationale du 27 septembre 1956.

Rappelons que l'obtention d'extraits d'actes d'état-civil étrangers s'effectue par l'intermédiaire des bureaux de poste français, à l'aide de la formule 3 A P.T.T.

## STRASBOURG

Le 11 février a eu lieu la soirée choucroute-annuelle, réservée exclusivement aux Messieurs. Le nombre des participants était minime, mais la qualité y était. Heureusement que les witz étaient meilleurs que la choucroute.



Le Club Suisse de Strasbourg a organisé le mercredi 4 mars une soirée cinématographique dans les salons de l'Hôtel de la Ville de Paris. Au programme, les films mis à sa disposition par le Secrétariat des Suisses de l'étranger, à Berne, à savoir :

— « Vie du Pays » (noir et blanc).

— « Le Simplon autrefois et aujourd'hui » (noir et blanc), ainsi qu'un court métrage offert par l'Office National Suisse du Tourisme, à Paris.

— « La Suisse, Pays des beaux lacs » (en couleurs).



Comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, j'ai le plaisir d'annoncer, non seulement au Club Suisse de Strasbourg, mais aux colonies des arrondissements consulaires de Strasbourg et de Mulhouse, que toutes les Sociétés Suisses d'Alsace et de Lorraine se réuniront et organiseront, le **dimanche 3 mai 1959**, une sorte de printemps à Gérardmer (Vosges).

Un orchestre folklorique viendra tout spécialement de Suisse pour réchauffer et égayer votre cœur pendant le repas, et vous permettre de danser au cours de l'après-midi.

Les Sociétés Suisses de Strasbourg, Mulhouse, Nancyc, Epinal et Colmar vous prient de réserver la journée du 3 mai et vous donnent rendez-vous, dès maintenant, à Gérardmer, où dès 10 heures du matin un Comité de réception vous attendra.

Que les compatriotes, non membres, d'une des Sociétés susmentionnées, demandent une circulaire avec programme et bulletin d'inscription : au Consulat de Suisse, 5, rue Stoeber, à Mulhouse, ou au Consulat de Suisse, 10, avenue d'Alsace, à Strasbourg.

Les organisateurs espèrent avoir le plaisir de saluer une nombreuse assistance, et attention : D'ores et déjà la présence de MM. les Consuls Kunz et Studer est assurée !

Une fois de plus, les absents auront tort.

P. J.